

Aubaine

La propriété pose deux problèmes à Proudhon. D'abord, celui de la propriété de la chose ou qu'est-ce qui rend une possession légitime ? Ensuite, vient la question de la propriété du service de la chose. La propriété d'une chose rend-t-elle légitimement propriétaire d'un revenu qui serait naturellement attaché à cette chose ?

L'ensemble de ces revenus attachés à des choses, Proudhon les réunit sous le terme d'aubaine : « L'aubaine reçoit différents noms, selon les choses qui la produisent : *fermage* pour les terres ; *loyer* pour les maisons et les meubles ; *rente* pour les fonds placés à perpétuité ; *intérêt* pour l'argent ; *bénéfice*, *gain*, *profit* (trois choses qu'il ne faut pas confondre avec le salaire ou prix légitime du travail), pour les échanges » (*Prem. Mém.*, 244). Or, pour Proudhon, les capitaux ne sont productifs que par métaphore et le propriétaire qui exige un revenu « pour prix du service de son instrument, de la force productive de sa terre, suppose donc un fait radicalement faux, savoir, que les capitaux produisent par eux-mêmes quelque chose » (*ibid.*, 254). Ainsi, « par le droit d'aubaine, le propriétaire moissonne et ne laboure pas, récolte et ne cultive pas, consomme et ne produit pas, jouit et n'exerce rien » (*ibid.*, 245).

Cependant, si l'humanité tout entière est traversée par l'idée de Justice, comment le vol propriétaire a-t-il pu se développer contre les consciences ?

Tout d'abord, parce que, pour une large part, il est nouveau. En effet dans la France d'Ancien Régime, on se trouvait dans un état *d'anarchie industrielle* avec une multitude de petits producteurs : « Dans un pays de propriété morcelée et de petite industrie, les droits et les prétentions de chacun se faisant contrepoids, la puissance d'envahissement s'entre-détruit : là, à vrai dire, la propriété n'existe pas, puisque le droit d'aubaine est à peine exercé. La condition des travailleurs, quant à la sécurité de la vie, est à peu près la même que s'il y avait entre eux égalité absolue ; ils sont privés de tous les avantages d'une franche et entière association, mais leur existence n'est pas du moins menacée. À part quelques victimes isolées du droit de propriété, du malheur desquelles personne n'aperçoit la cause première, la société paraît calme au sein de cette espèce d'égalité : mais prenez garde, elle est en équilibre sur le tranchant d'une épée ; au moindre choc, elle tombera et sera frappée à mort » (*ibid.*, 275). La question se pose différemment à l'ère de la *féodalité industrielle* où « la nation travailleuse doit prélever chaque année [un tribut de 4 milliards] sur une production moyenne de 9 milliards, pour nourrir, béatifier et défendre contre soi son aristocratie. Nous avons aboli en 89 les droits féodaux : qu'était-ce à côté de ces 4 milliards ? Évalués en argent, il n'y en avait pas pour 20 millions » (*Manuel du spéculateur à la Bourse*, Garnier, 4ème édition, 1857, p.453). Ainsi, la révolution industrielle a changé la donne.

Ensuite, parce que l'aliénation économique que constitue la captation du travail d'autrui par le propriétaire est invisible tant pour le travailleur que pour le capitaliste. Le contrat de travail est faussé dès le départ car il repose sur une information imparfaite. En effet, le travailleur ignore ce que sera sa force productive lorsqu'elle s'exercera au sein d'un groupe et ne peut négocier avec le capitaliste que sur la base de sa productivité individuelle. Parallèlement, le propriétaire constate bien un écart entre la productivité collective et la somme des productivités individuelles qui la constitue mais attribue cette sur-valeur, cette *plus-value*, à son capital. Or, pour Proudhon, seul « le travail produit, le capital vaut » (*Contr. éco.*, I, 113).

De plus, Proudhon voit, dans la coopération, une égalisation des productivités aussi bien au sein d'une même entreprise qu'entre les entreprises. L'association met en évidence la nature nouvelle du travail qui, du fait de sa socialisation croissante, devient déterminé dans sa forme et son objet par la société et dépendant du travail des autres. Ainsi, Proudhon fait-il de la coopération le catalyseur de l'interdépendance, et donc de l'égalité des producteurs : « La somme des travaux qui peuvent être faits pour la société c'est-à-dire des travaux susceptibles d'échange, étant, sur un fonds d'exploitation donné, d'autant plus grande que les travailleurs sont plus multipliés, et que la tâche laissée à chacun est plus réduite, il s'ensuit que l'inégalité naturelle se neutralise à mesure que l'association s'étend, et qu'une plus grande quantité de valeurs consommables sont produites

socialement : en sorte que, dans la société, la seule chose qui pût ramener l'inégalité du travail, serait le droit d'occupation, le droit de propriété » (*Prem. Mém.*, 221).

Ainsi, « le droit d'aubaine ressemblerait à un prélèvement fait sur la Production sociale » (*ibid.*, 256). Le progrès économique, et notamment la division du travail, explique mais ne justifie en rien l'aubaine. Mieux encore, Proudhon affirme que c'est précisément le développement économique qui permet l'égalisation progressive des productivités individuelles et donc des salaires car « la tâche de chaque travailleur étant courte et facile, et les moyens de la remplir avec succès étant égaux, comment y aurait-il des grands et des petits producteurs ? D'autre part, les fonctions étant toutes égales entre elles, soit par l'équivalence réelle des talents et des capacités, soit par la coopération sociale, comment un fonctionnaire pourrait-il arguer de l'excellence de son génie pour réclamer un salaire proportionnel ? » (*ibid.*, 279). Cette révolution dans les modes de production fait que les travaux privés et concrets prennent une forme sociale. Ainsi, ce qui était porteur d'égalité s'est mué en système d'exploitation puisque, comme chez Marx plus tard, le capitalisme est marqué par la grande industrie dans laquelle les travailleurs individuels disparaissent au profit du travailleur collectif : « Deux cents grenadiers ont en quelques heures dressé l'obélisque de Luqсор sur sa base ; suppose-t-on qu'un seul homme, en deux cents jours, en serait venu à bout ? Cependant, au compte du capitaliste, la somme des salaires eût été la même » (*ibid.*, 215).

Les rapports de production capitalistes se trouvent donc fondés sur la production collective. La coopération permet la création dans la production d'une force nouvelle, la force collective. Cette force, étant comprise comme immanente au capital, n'est pas prise en compte par le capitaliste dans la rémunération des travailleurs qui se présentent isolément devant lui, et n'est donc jamais payée : « Le capitaliste, dit-on, a payé *les journées* des ouvriers ; pour être exact, il faut dire que le capitaliste a payé autant de fois *une journée* qu'il a employé d'ouvriers chaque jour, ce qui n'est point du tout la même chose. Car cette force immense qui résulte de l'union et de l'harmonie des travailleurs, de la convergence et de la simultanéité de leurs efforts il ne l'a point payée » (*ibid.*, 215).

L'exploitation capitaliste se trouve conditionnée par la réalité de la force collective et la nature du contrat de travail qui lie individuellement le travailleur (c'est-à-dire abstraction faite du nombre des autres travailleurs sous contrat) au capitaliste (réunissant ces forces de travail). La division des travailleurs devient dès lors une nécessité systémique du capitalisme : « *Divide et impera* : divise, et tu régneras ; divise, et tu deviendras riche ; divise, et tu tromperas les hommes, et tu éblouiras leur raison, et tu te moqueras de la justice. Séparez les travailleurs l'un de l'autre, il se peut que la journée payée à chacun surpasse la valeur de chaque produit individuel : mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Une force de mille hommes agissant pendant vingt jours a été payée comme la force d'un seul le serait pendant cinquante-cinq années ; mais cette force de mille a fait en vingt jours ce que la force d'un seul, répétant son effort pendant un million de siècles, n'accomplirait pas : le marché est-il équitable ? Encore une fois, non : lorsque vous avez payé toutes les forces individuelles, vous n'avez pas payé la force collective ; par conséquent, il reste toujours un droit de propriété collective que vous n'avez point acquis, et dont vous jouissez injustement » (*ibid.*, 217).

Ainsi donc, en se présentant seul face au capitaliste pour lequel il travaillera collectivement, le travailleur se voit privé de la rémunération à laquelle il pourrait prétendre. Le système crée les conditions qui permettent au capitaliste de rémunérer le travailleur à sa valeur d'échange (au sens marxiste), et non sur l'usage qu'il fera de sa force de travail (et qui est matérialisé dans son produit). La richesse et la sécurité du capitaliste passe donc par la paupérisation et la précarisation du travailleur, en un mot, par sa prolétarianisation. C'est là, le fondement de cette *philosophie de la misère*, dénoncée par Proudhon, dans laquelle apparaît, au-delà de la simple problématique de l'aubaine, la dynamique interne et nécessaire du système qui, pour sa pérennisation, doit contraindre le peuple à la misère. Le travailleur, maintenu dans la misère, ne peut, une fois qu'il est entré dans le cercle vicieux du salariat, s'en dégager et « cette condition précaire est une injustice, car elle implique inégalité dans le marché. Le salaire du travailleur ne dépasse guère sa consommation courante et ne lui assure pas le salaire du lendemain, tandis que le capitaliste trouve dans l'instrument produit par le travailleur un gage d'indépendance et de sécurité pour l'avenir. Or, ce

ferment reproducteur, ce germe éternel de vie, cette préparation d'un fonds et d'instruments de production, est ce que le capitaliste doit au producteur, et qu'il ne lui rend jamais : et c'est cette dénégation frauduleuse qui fait l'indigence du travailleur, le luxe de l'oisif et l'inégalité des conditions. C'est en cela surtout que consiste ce que l'on a si bien nommé exploitation de l'homme par l'homme » (*ibid.*, 216).

Cependant, l'aliénation économique ne suffit pas, à elle seule, pour comprendre le salariat, ou tout du moins, son acceptation généralisée.

En effet, le capitalisme a autant besoin d'hommes formellement libres, que de nier leur liberté réelle en les maintenant dans l'ignorance : « Que parlez-vous de salaire ? L'argent dont vous payez les journées des travailleurs solderait à peine quelques années de la possession perpétuelle qu'ils vous abandonnent. Le salaire est la dépense qu'exigent l'entretien et la réparation journalière du travailleur ; vous avez tort d'y voir le prix d'une vente. L'ouvrier n'a rien vendu : il ne connaît ni son droit, ni l'étendue de la cession qu'il vous a faite, ni le sens du contrat que vous prétendez avoir passé avec lui. De sa part, ignorance complète ; de la vôtre, erreur et surprise, si même on ne doit dire vol et fraude » (*ibid.*, 213). Or, « le commerce n'existe qu'entre hommes libres : partout ailleurs il peut y avoir transaction accomplie avec violence ou fraude, il n'y a pas commerce. Est libre : l'homme qui jouit de sa raison et de ses facultés, qui n'est ni aveuglé par la passion, ni contraint ou empêché par la crainte, ni déçu par une fausse opinion. Ainsi, dans tout échange, il y a obligation morale à ce que l'un des contractants ne gagne rien au détriment de l'autre ; c'est-à-dire que, pour être légitime et vrai, le commerce doit être exempt de toute inégalité ; c'est la première condition du commerce. La seconde condition est qu'il soit volontaire, c'est-à-dire que les parties transigent avec liberté et pleine connaissance. [...] Rendez aux hommes la liberté, éclairez leur intelligence, afin qu'ils connaissent le sens de leurs contrats, et vous verrez la plus parfaite égalité présider aux échanges, sans aucune considération pour la supériorité des talents et des lumières ; et vous reconnaîtrez que dans l'ordre des idées commerciales, c'est-à-dire dans la sphère de la société, le mot de supériorité est vide de sens » (*ibid.*, 228-229).

Il revient donc à la Science sociale de mettre en évidence les termes réels du contrat, de façon à faire cesser cette dépossession dont est victime le travailleur, en lui permettant de devenir sujet, c'est-à-dire conscient, mais aussi en libérant l'économie de ses crises successives : « Telle est l'aubaine perçue par le capitaliste, telle sera la fréquence et l'intensité des crises commerciales : la première étant donnée, on peut toujours déterminer les deux autres, et réciproquement. Voulez-vous connaître le régulateur d'une société ? Informez-vous de la masse des capitaux actifs, c'est-à-dire portant intérêt, et du taux légal de cet intérêt. Le cours des événements ne sera plus qu'une série de culbutes, dont le nombre et le fracas seront en raison de l'action des capitaux » (*ibid.*, 274).

Pire encore, l'accaparement propriétaire, par delà le simple *vol*, entraînera inmanquablement des crises de sous-consommation puisque « le parasitisme capitaliste consommant improductivement une partie de la richesse collective, il se fait dans le produit net du travailleur un vide qui restreint ses moyens d'échange, et qui s'accroît d'autant plus que le jeu des capitaux laisse à l'ouvrier une moindre part dans l'œuvre industrielle. Voilà comment l'abondance des produits peut être accompagnée de non-vente et de misère. La cause première de ce désordre est dans l'usurpation du propriétaire, qui consommant gratuitement une partie du produit, et vendant le reste au prix de la totalité, oblige le travailleur à racheter pour cinq francs ce qu'il a livré pour quatre » (*Création*, 314).

« Insensé ! si les ouvriers vous coûtent, ils sont vos acheteurs : que ferez-vous de vos produits, quand, chassés par vous, ils ne consommeront plus ? [...] si la production exclut la consommation, bientôt elle-même est forcée de s'arrêter » (*Contr. éco.*, I, 51).

Il s'agit donc autant de libérer le travailleur du propriétaire que de libérer le marché de l'aubaine et « ce sera par l'interprétation approfondie de notre axiome que nous tuerons le sphinx de la propriété. Partant de ce fait si éminemment caractéristique, le droit d'aubaine, nous allons suivre dans ses replis le vieux serpent, nous compterons les entortillements homicides de cet épouvantable ténia, dont la tête, avec ses mille suçoirs, s'est toujours dérobée au glaive de ses plus ardents ennemis, leur abandonnant d'immenses tronçons de son cadavre. C'est qu'il fallait autre chose que du courage

pour vaincre le monstre : il était écrit qu'il ne crèverait point avant qu'un prolétaire, armé d'une baguette magique, l'eût mesuré » (*Prem. Mém.*, 246).

Thierry Menuelle

Revois : Banque du Peuple, Crédit, Économie politique, Propriété, Travail.